

## **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Riesen et consorts, intitulée "Un défibrillateur sauve des vies..., à condition de savoir où le trouver !"**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous les réponses à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Riesen et consorts du 6 décembre 2021, intitulée "Un défibrillateur sauve des vies..., à condition de savoir où le trouver ! »

Pour rappel, suite à des études nationales et internationales, le Service de Santé Publique du Canton de Vaud (SSP) a inscrit la défibrillation dans un ensemble de mesures qui comprend trois volets : la mise en place d'un réseau de premiers répondants, la création d'un répertoire des défibrillateurs à disposition sur le territoire et l'équipement des véhicules de la gendarmerie cantonale de défibrillateurs.

La Municipalité de Nyon a validé une note municipale, en date du 21 juin 2019, visant à soutenir le SSP dans sa démarche.

Il a été convenu de :

1. contribuer à l'alimentation de la base de données de la Fondation First Responders ;
2. participer à la promotion du réseau First Responders ;
3. contribuer au développement de ce réseau ;
4. évaluer la possibilité de rejoindre le dispositif testé avec Police Riviera à l'issue de la phase pilote.

Toutes les données relatives aux défibrillateurs relevant de la Commune ont déjà été transmises à la Fondation First Responders et la promotion de ce réseau a été faite à travers la lettre d'information du mois d'avril 2021, distribuée en tout-ménage.

Concernant le point 3, la Municipalité a prévu de soutenir le personnel communal intéressé à faire le certificat BLS-AED et à rejoindre ledit réseau en offrant la formation. Ces formations peuvent être organisées à l'interne. Cela n'a toutefois pas encore pu être mis en place à cause de la situation sanitaire liée au Covid-19.

### **1. La Municipalité pourrait-elle prendre des mesures, afin de renforcer la signalisation de l'emplacement des défibrillateurs situés sur le domaine public ?**

Chaque défibrillateur indiqué sur Cartolacôte dispose des indications concernant l'emplacement de l'appareil agrémenté de photos. Suite au dépôt de l'interpellation, un onglet « défibrillateurs » a d'ores et déjà été ajouté à la page "contacts d'urgence" de la Ville de Nyon et permet de visualiser les emplacements des défibrillateurs recensés sur la Commune de Nyon. Certains de ces défibrillateurs sont situés sur le domaine privé. Une simple recherche « défibrillateurs nyon » sur un moteur de recherche internet permet d'accéder directement à la page

« défibrillateurs » de nyon.ch. La Municipalité note néanmoins que la géolocalisation de ces appareils doit être améliorée et va travailler dans ce sens.

**2. La Municipalité pourrait-elle prendre des mesures, afin de renforcer les indications directionnelles pour trouver les emplacements où les défibrillateurs sont situés ?**

La Municipalité ne préconise pas de renforcer les indications directionnelles en ville car elles n'amélioreraient en rien la gestion de ces urgences.

En cas d'incident, le premier réflexe doit être d'appeler le 144, qui coordonnera ensuite les secours (ambulances, pompiers, First Responders, etc.) et accompagnera la personne dans les différentes actions à entreprendre. En effet, bien que l'utilisation d'un défibrillateur automatique externe (DAE) soit simple, il est important que les premiers gestes prodigués soient adéquats et une formation reste nécessaire, raison pour laquelle le réseau First Responders a été développé. Ces bénévoles sont formés aux gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire et de la défibrillation précoce (BLS-AED). Ils disposent d'une application smartphone indiquant précisément la localisation de l'appareil le plus proche du lieu de l'incident et sont prévenus, via l'application, par la centrale d'appels sanitaires urgents.

De plus, comme indiqué précédemment, la Municipalité souhaite offrir la formation BLS-AED aux collaborateurs intéressés, en collaboration avec le Service des ressources humaines, dès que les mesures sanitaires le permettront.

Enfin, la Police Nyon Région est également dotée de défibrillateurs au sein de ses véhicules d'intervention. Avec une présence H24 de deux patrouilles sur le territoire nyonnais, il est apparu comme évident de s'appuyer sur ce potentiel afin de renforcer la capacité de réponse en termes de défibrillateurs.

**3. Sachant que de nombreux défibrillateurs sont situés sur le domaine privé, la Municipalité pourrait-elle prendre langue avec les propriétaires pour également améliorer la signalisation des emplacements privés ?**

Chaque propriétaire reste libre d'annoncer son/ses défibrillateur/s et de renseigner la Fondation First Responders quant à son emplacement. Bien que ça ne soit pas du ressort de la Municipalité, elle propose de faire un appel aux entreprises nyonnaises lors d'une prochaine lettre d'information et va étudier la possibilité de solliciter son délégué à l'économie dans cette démarche.

Plusieurs entreprises nyonnaises sont néanmoins déjà répertoriées sur Cartolacôte (exemples : UEFA, Service des automobiles et de la navigation, NStCM).

**4. Enfin, la Municipalité pourrait-elle envisager d'accroître le nombre de défibrillateurs situés sur le domaine public (par exemple près du parking de la Duche, près du bâtiment des SIN, vers le quartier de la Redoute, etc.) ?**

Les défibrillateurs situés sur le domaine public ne sont en effet pas présents partout en ville de Nyon. La Municipalité va réévaluer la situation et complétera le dispositif en fonction des besoins.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire adjoint a.i. :

Thomas Deboffe